ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2026

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, le mardi 13 octobre 2026 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par Martin Héroux, maire.

Sont présents
Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
Hind Rihani, conseillère siège 2
André Tremblay, conseiller siège 3
Michel Milot, conseiller siège 4
Gabriel Blanchet, conseiller siège 6

Secrétaire d'assemblée
M. Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2026

3. PRÉSENTATION DES COMPTES

3.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer

4. ADMINISTRATION

4.1 Dépôt des états des activités financières

4.2 Octroi de contrat - Déneigement des bornes-fontaines sèches - Déneigement Arbour

4.3 Sécurité publique Québec - Somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec - Année 2026

4.4 Maison Louis-Cyr - Souper-bénéfice 2026 - Gala Fortissimo

4.5 Fin d'emploi - Employé 700220

4.6 Achat - Écocup

4.7 Fête nationale du Québec 2027 - Audio-Visuel ModulaSon

4.8 Octroi de contrat - Cuisine d'été - Parc nature émélinois

4.9 Octroi de mandat - Alliance Ressources Humaines – suivi évaluation organisationnelle

4.10 Démission (Départ à la retraite) – Directeur des travaux publics

PROJET

4.11 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 pour le projet « Sommet Émélinois »

4.12 Espace Muni - Réalisation du Sommet Émélinois - Offre de service

4.13 Embauche - manœuvre - Parc nature émélinois

5. RÈGLEMENTATION

5.1 Aucun

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Aucun point

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Abrogation de l'entente relative à la fourniture de services concernant le plan d'aide mutuelle en matière de sécurité incendie 2024 et adoption de l'entente révisée 2026

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1 Aucun point

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Aucun point

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Aucun point

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROJET

180RS-1026 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Milot

Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

2. PROCÈS-VERBAUX

181RS-1026 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal; dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu,

Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté tel quel

Adoptée à l'unanimité

182RS-1026 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal; dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Hind Rihani
Et résolu,

Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté tel quel

Adoptée à l'unanimité

3. PRÉSENTATION DES COMPTES

183RS-1026 3.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par Gabriel Blanchet
Et résolu,

Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte les dépenses suivantes et autorise le directeur général à les payer pour un montant de 350 438.63 $.

Prélèvement 260050 à 260054	59 484.94 $
Chèques lot 1 de 260848 à 260896	110 882.69 $
Chèques lot 2 de 260897 à 260947	68 555.54 $
Salaires	111 515.46 $

Adoptée à l'unanimité

PROJET

4. ADMINISTRATION

4.1 Dépôt des états des activités financières

Gabriel Blanchet, conseiller, dépose les états des activités financières, tels que produits par le greffier-trésorier, pour la période se terminant le 30 septembre 2026.

184RS-1026 4.2 Octroi de contrat - Déneigement des bornes-fontaines sèches - Déneigement Arbour

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie octroi le contrat de déneigement des bornes-sèches pour la saison hivernale 2026-2027 à l'entreprise Déneigement Arbour pour un montant de 2074.80 $ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

185RS-1026 4.3 Sécurité publique Québec - Somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec - Année 2026

CONSIDÉRANT QUE le deuxième versement pour les services de la Sûreté du Québec doit être effectué au plus tard le 31 octobre 2026;

Il est proposé par Hind Rihani
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement du deuxième versement de la facture 109365 au montant de 113 661 $ au ministère de la Sécurité publique concernant les services annuels de la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

186RS-1026 4.4 Maison Louis-Cyr - Souper-bénéfice 2026 - Gala Fortissimo

PROJET

Il est proposé par Michel Milot
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le versement de 600 $ à la Maison Louis-Cyr concernant l'achat de quatre billets pour le souper bénéfice qui aura lieu en novembre.

Adoptée à l'unanimité

187RS-1026 4.5 Fin d'emploi - Employé 700220

CONSIDÉRANT que l'employée 700220 ne peut revenir au travail à la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie suivant une décision de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) en date du 18 septembre 2026 ;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie mette fin au lien d'emploi de l'employé 700220 rétroactivement au 18 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité

188RS-1026 4.6 Achat - Écocup

Il est proposé par Michel Milot
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la soumission de Ecocup pour l'achat de verres réutilisables personnalisés au logo de la municipalité pour un montant de 1416,00 $ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

189RS-1026 4.7 Fête nationale du Québec 2027 - Audio-Visuel ModulaSon

PROJET

CONSIDÉRANT QUE nous devons réserver à l'avance l'équipe de son pour les festivités de la Fête nationale du Québec ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de Audio-Visuel ModulaSon et accepte la soumission au montant de 5 500,00 $ plus taxes concernant la technique de son pour le spectacle de la Fête nationale du Québec 2027

Adoptée à l'unanimité

190RS-1026 4.8 Octroi de contrat - Cuisine d'été - Parc nature émélinois

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie octroi le contrat pour la construction d'une cuisine d'été au Parc nature émélinois à Rénovation Sylvain Arbour inc. pour un montant de 22 500 $ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

191RS-1026 4.9 Octroi de mandat - Alliance Ressources Humaines – suivi évaluation organisationnelle

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé un portrait global de l'organisation de la main d'œuvre au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de la réception du portrait global, il y a lieu de poursuivre la démarche de réorganisation;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Alliance Ressources Humaines en date du 30 septembre 2026;

Il est proposé par Hind Rihani
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie octroi le mandat pour la suite de la réorganisation organisationnelle à la firme Alliance Ressources Humaines pour un montant maximal de 9 638,50 $ plus taxes;

- **QUE** le conseil municipal autorise le directeur général, Eric Gélinas, à signer tous les documents relatifs au mandat.

Adoptée à l'unanimité

PROJET

192RS-1026 4.10 Démission (Départ à la retraite) – Directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Marc Morin, directeur des travaux publics, le 31 octobre 2026;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre fin au lien d'emploi du directeur des travaux publics en date du 31 octobre 2026;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- Que le conseil municipal mette fin au lien d'emploi avec M. Marc Morin, directeur des travaux publics, en date du 31 octobre 2026
- Que le conseil municipal remercie M. Morin pour ses loyaux services et lui souhaite une bonne retraite.

Adoptée à l'unanimité

193RS-1026 4.11 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 pour le projet « Sommet Émélinois »

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 vise à soutenir les initiatives de développement local et régional ainsi que l'amélioration des milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR - volet 2 pour la réalisation du projet « Sommet Émélinois »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux besoins du milieu et se veut fondé sur la solidarité, l'équité et la recherche du bien commun, la démarche du *Sommet émélinois* valorise l'implication citoyenne, le dialogue et la collaboration afin de bâtir ensemble un avenir durable, innovant et prospère;

CONSIDÉRANT QUE le coût total estimé du projet s'élève à 4 233, 10$, taxes nettes incluses, et que l'aide financière demandée est de 3 386,48 $;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prévoir une mise de fonds municipale minimale équivalente à vingt pour cent (20 %) des dépenses admissibles du projet;

Il est proposé par Gabriel Blanchet
Et résolu

- Que le conseil municipal autorise le dépôt, auprès de la MRC de Matawinie, d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 pour le projet « Sommet Émélinois »;
- Que la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie s'engage à assumer une mise de fonds minimale correspondant à vingt pour cent (20 %) des dépenses admissibles du projet;

PROJET

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise madame Josée Fafard, directrice du développement touristique et du loisir ou Monsieur Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, tous les documents relatifs à la demande d'aide financière, à l'acceptation de l'aide accordée et, à la reddition de comptes liée au FRR - volet 2;

- Que la présente résolution soit transmise à la MRC de Matawinie avec la demande de financement et les documents requis.

Adoptée à l'unanimité

194RS-1026 4.12 Espace Muni - Réalisation du Sommet Émélinois - Offre de service

Il est proposé par Gabriel Blanchet
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte l'offre de service d'Espace Muni pour un accompagnement dans la réalisation du Sommet émélinois au montant de 4032,00 $ plus taxes et autorise monsieur Éric Gélinas, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente et tout document inhérent.

Adoptée à l'unanimité

195RS-1026 4.13 Embauche - manœuvre - Parc nature émélinois

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de madame Maïta Blais-Lecavalier à titre de manœuvre sur appel au Parc nature émélinois.

Adoptée à l'unanimité

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Aucun point

PROJET

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

196RS-1026

7.1 Abrogation de l'entente relative à la fourniture de services concernant le plan d'aide mutuelle en matière de sécurité incendie 2024 et adoption de l'entente révisée 2026

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4), le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Matawinie et les Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie exigent que la force de frappe soit atteinte lors des interventions visant un bâtiment, ce qui nécessite des mécanismes d'entraide mutuelle entre les services de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité relativement à tout ou partie d'un domaine de sa compétence, conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté, en 2024, l'Entente relative à la fourniture de services concernant le plan d'aide mutuelle en matière de sécurité incendie liant les municipalités de la MRC de Matawinie, par sa résolution no 126RS-0324;

CONSIDÉRANT QUE des enjeux ont été soulevés à la suite de la première année d'application de l'Entente, notamment quant aux modalités opérationnelles, au cadre de tarification et à l'harmonisation des pratiques entre les services de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Matawinie a, par sa résolution CM-05-195-2026 adoptée le 20 mai 2026, mandaté le Service de l'aménagement pour procéder à la révision de l'Entente et constitué à cette fin un comité de travail formé d'élus et de directeurs de services de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail a revu l'Entente article par article et convenu d'un cadre révisé, équitable et harmonisé pour les municipalités, lequel a par la suite été révisé par le Service juridique de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente révisée établit notamment une grille tarifaire unique et plafonnée pour les véhicules d'intervention, une durée minimale facturable, la composition d'une équipe facturable et un délai de facturation uniforme, tout en permettant à deux municipalités de maintenir entre elles une entente à taux inférieur ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC de Matawinie a approuvé l'Entente révisée lors de sa séance du 16 septembre 2026 (résolution no CM-09-311-2026) et invite les municipalités à l'adopter et à lui transmettre leur résolution au plus tard le 31 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente révisée entrera en vigueur le 1er novembre 2026 pour une durée d'un an et sera révisée et renouvelée annuellement ;

Il est proposé par Hind Rihani
Et résolu

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie abroge, à compter du 1er novembre 2026, l'entente d'entraide mutuelle en sécurité incendie adoptée par la résolution no 126RS-0324, laquelle est remplacée par l'entente révisée ;

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte l'Entente d'entraide mutuelle en matière de sécurité incendie révisée, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite ;

PROJET

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Martin Héroux, maire, et monsieur Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente ainsi que tout document nécessaire à son application ;

- Que le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité soit mandaté pour appliquer l'Entente, notamment la grille tarifaire et les modalités de facturation qui y sont prévues ;

- Que la copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de Matawinie au plus tard le 31 octobre 2026.

Adoptée à l'unanimité

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1 Aucun point

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Aucun point

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Aucun point

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.

197RS-1026 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROJET

Il est proposé par Michel Milot
Et résolu

Que l’assemblée soit levée à 20 h 51

Adoptée à l'unanimité

Martin Héroux maire	Éric Gélinas Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du code municipal.

PROJET